UN LIBRARY
OCT 2 1 1974
UN/SA COLLECTION

NATIONS UNIES

CONSEIL DE SÉCURITÉ
DOCUMENTS OFFICIELS

COPY:
DO NOT REMOVE
FROM ROOM
L-201 (WWRA)

VINGT-SIXIÈME ANNÉE

1614e SÉANCE : 14/15 DÉCEMBRE 1971

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1614)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation dans le sous-continent indo-pakistanais	1

S/PV.1614 et Add.1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité.* La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité.* Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE SIX CENT QUATORZIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le mardi 14 décembre 1971, à 15 heures, et reprise le mercredi 15 décembre 1971, à 12 h 10.

Président : M. I. B. TAYLOR-KAMARA (Sierra Leone).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Argentine, Belgique, Burundi, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon, Nicaragua, Pologne, République arabe syrienne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Somalie et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1614)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. Lettre, en date du 12 décembre 1971, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10444).

Adoption de l'ordre du jour

1. Le PRESIDENT *(interprétation de l'anglais) :* L'ordre du jour provisoire de la séance figure au document S/Agenda/1614. En l'absence de toute objection, je considérerai que l'ordre du jour est adopté.

2. Je donne la parole au représentant de la Somalie pour une motion d'ordre.

3. M. FARAH (Somalie) *[interprétation de l'anglais] :* Ma motion d'ordre porte sur la question dont nous discutons. Jusqu'ici, nous avons examiné la situation dans le sous-continent indien – ou sous-continent indo-pakistanais –, mais ce n'est pas ce que disait l'ordre du jour. Par exemple, la première fois que nous nous sommes réunis, le 4 décembre *[1606ème séance]*, le point était intitulé "Lettre, en date du 4 décembre 1971, adressée ... par les représentants de l'Argentine, de la Belgique, du Burundi", etc. *[S/10411]*. Le 5 décembre *[1607ème séance]*, c'était toujours cette lettre qui était inscrite à l'ordre du jour, ainsi que le rapport du Secrétaire général *[S/10410 et Add.1]* et un deuxième rapport du Secrétaire général *[S/10412]*. Le 12 décembre *[1611ème séance]*, nous discutions toujours de la même question, mais, cette fois, il s'agissait d'une lettre en date du 12 décembre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Etats-Unis d'Amérique *[S/10444]*.

4. Je crois qu'il serait bon, pour le déroulement de nos débats, que nous essayions d'adopter un titre pour cette question, et puisque chacun d'entre nous a parlé de "la situation dans le sous-continent indien" ou de "la situation dans le sous-continent indo-pakistanais", nous devrions intituler ainsi notre débat.

5. M. KOSCIUSKO-MORIZET (France) : Je considère que les observations que vient de présenter le représentant de la Somalie sont tout à fait pertinentes. C'est en effet la même question que nous étudions depuis un certain nombre de séances au Conseil. Il s'ajoute naturellement des documents nouveaux au fur et à mesure que le débat se déroule, mais j'estime qu'il serait bon qu'un titre général tel que celui qu'a proposé le représentant de la Somalie soit adopté. On peut certes voir s'il n'y aurait pas d'autre titre plus pertinent mais, quoi qu'il en soit, l'idée est excellente et il me semble qu'il faut la retenir.

6. M. HUANG Hua (Chine) *[traduction du chinois] :* Je souscris à la suggestion faite par le représentant de la Somalie et appuyée par le représentant de la France, et s'il nous faut donner un intitulé à la question dans notre ordre du jour je propose que ce soit "La situation dans le sous-continent indo-pakistanais".

7. Le PRESIDENT *(interprétation de l'anglais) :* Puis-je demander au représentant de la Somalie s'il a une suggestion à nous soumettre en ce qui concerne le titre de l'ordre du jour ?

8. M. FARAH (Somalie) *[interprétation de l'anglais] :* Je suggère que la question soit intitulée : "La situation dans le sous-continent indo-pakistanais".

9. Le PRESIDENT *(interprétation de l'anglais) :* S'il n'y a pas d'autre suggestion ou commentaire à ce sujet, je considérerai que la présente suggestion est acceptée[1].

L'ordre du jour, ainsi amendé, est adopté.

La situation dans le sous-continent indo-pakistanais

10. Le PRESIDENT *(interprétation de l'anglais) :* Le Conseil va maintenant reprendre l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

11. Je donne la parole au représentant du Royaume-Uni pour une motion d'ordre.

12. Sir Colin CROWE (Royaume-Uni) *[interprétation de l'anglais] :* Avant que nous ne passions à la procédure

---

[1] L'ordre du jour provisoire amendé a été distribué sous la cote S/Agenda/1614/Rev.1.

officielle, puis-je me permettre de faire une suggestion ? Comme tous les membres du Conseil le savent, nous sommes saisis d'un projet de résolution présenté par les délégations de l'Italie et du Japon *[S/10451]*; mais mon collègue français et moi-même travaillons à un autre projet de résolution. D'intenses consultations sont en cours et je ne suis pas certain qu'elles pourront se terminer avant ce soir. Puis-je donc vous suggérer d'ajourner la séance jusqu'à demain de façon que nous puissions poursuivre nos consultations et que le Conseil ne perde pas de temps sur des questions purement formelles.

13. M. HUANG Hua (Chine) *[traduction du chinois]* : En principe, je pense également que les consultations doivent se poursuivre. Mais le Conseil de sécurité doit reprendre ses travaux aussitôt que possible. C'est pourquoi je ne peux pas accepter que nous remettions notre séance à demain. Je suggère que, dès que nos consultations auront donné quelques résultats, nous reprenions notre séance. Si nous devons fixer une heure, fixons-la à 19 heures ce soir – mais pas plus tard.

14. Nous devons tenir compte de la gravité de la situation dans le sous-continent. Nous devons garder à l'esprit le fait que de nombreuses villes se trouvent actuellement sous le feu dévastateur des canons. Des milliers d'êtres humains sont en ce moment massacrés, sacrifiés, et nous ne devons pas l'oublier. Nous devons penser au facteur temps. Nous devons aussi assumer la responsabilité que nous avons à leur égard, à l'égard des peuples du monde, et nous devons poursuivre nos consultations sérieusement. La séance doit être reprise aussitôt que possible.

15. Le PRESIDENT *(interprétation de l'anglais)* : J'aimerais demander au représentant de la Chine ce qu'il entend lorsqu'il parle de reprise de la séance. Nous avons repris la séance. Songe-t-il à une suspension de séance pour un moment, afin que les consultations se poursuivent, puis que nous nous réunissions de nouveau ? J'ai l'impression que le représentant de la Chine nous demande de reprendre la séance. La séance a déjà repris. Suggère-t-il qu'il y ait une courte suspension pendant laquelle les consultations pourraient se poursuivre ? Une fois la séance commencée, il est en effet difficile que des consultations aient lieu. Demande-t-il une suspension pour un temps déterminé afin que les consultations se poursuivent et que la séance reprenne ensuite ?

16. M. HUANG Hua (Chine) *[traduction du chinois]* : Si j'ai bonne mémoire, le représentant du Royaume-Uni a déclaré que des consultations ont lieu actuellement et il a aussi proposé que la séance soit reprise demain – c'est là sa proposition. Je me demande si j'ai bien compris. Le représentant du Royaume-Uni pourrait-il nous éclairer sur ce point ?

17. Sir Colin CROWE (Royaume-Uni) *[interprétation de l'anglais]* : J'ai effectivement proposé un ajournement de nos travaux jusqu'à demain, car bien que nos consultations se poursuivent très activement je doute fort qu'elles puissent aboutir ce soir; en effet, un certain nombre de points extrêmement délicats restent à régler. D'autre part, les représentants devront recevoir des instructions de leurs gouvernements et il me paraît essentiel que le prochain texte soumis au Conseil ait des chances de recueillir l'unanimité ou d'être adopté. C'est pourquoi je pense que nous devons travailler dans cet esprit, même si un retard d'une heure ou deux, ou même de huit heures, doit intervenir, et cela afin d'éviter de nouveaux désaccords.

18. M. KULAGA (Pologne) : Je voudrais dire que nous sommes tous conscients de la situation, mais nous sommes tous conscients aussi de la nécessité de continuer les consultations, les efforts en vue d'arriver à une solution de la question. Je voulais dire que ma délégation, elle aussi, est engagée dans la préparation d'un texte qu'elle voudrait soumettre au Conseil. Nous avons également entamé des consultations avec d'autres délégations et, dans ces conditions, nous croyons que la proposition faite par le représentant du Royaume-Uni permettrait d'avancer ces consultations et peut-être d'arriver à notre prochaine réunion avec des textes qui pourraient alors être discutés en toute connaissance de cause.

19. M. KOSCIUSKO-MORIZET (France) : Je voulais prendre la parole tout à l'heure. C'est un peu dépassé, mais je voulais dire que je partage complètement les inquiétudes exprimées par notre collègue de Chine. Il est certain que nous avons tous le sentiment qu'il faut aller vite, et je crois d'ailleurs que toutes les délégations ici présentes s'y emploient, mais en effet une réunion prématurée ne donnerait pas les résultats escomptés. Je pense donc que nous devons être assez souples en la matière. Nous pouvons suspendre la séance actuellement en cours. De toute manière, nous ne pouvons penser raisonnablement nous réunir avant ce soir, peut-être pas avant demain. Mais si la possibilité existait, après nos consultations, de nous réunir ce soir, il est certain que le Président pourrait immédiatement, dans ces conditions, convoquer le Conseil. Alors, je crois qu'il n'est peut-être pas nécessaire de fixer définitivement une heure, soit ce soir soit demain. Disons que nous suspendons notre séance et que, dès que le Président pourra convoquer le Conseil, il le fera, si possible, comme le souhaiterait le représentant de la Chine, dès ce soir, sinon, au plus tard bien entendu, demain matin.

20. M. ORTIZ DE ROZAS (Argentine) *[interprétation de l'espagnol]* : Ma délégation partage entièrement l'inquiétude du représentant de la Chine. Elle estime en effet que le Conseil doit agir, et agir vite, pour s'efforcer de mettre fin à la terrible crise du sous-continent asiatique. Pourtant, au point où nous en sommes dans nos travaux, la nécessité de poursuivre des consultations non seulement entre tous les membres du Conseil, mais également entre les parties directement intéressées dans cet affrontement – l'Inde et le Pakistan – semble exiger que nous disposions d'un certain temps pour que lesdites consultations donnent de bons résultats. L'expérience montre que, lorsqu'on suspend les travaux du Conseil pour quelques heures dans l'intention très noble de terminer le plus vite possible ses travaux, les résultats ne sont pas toujours les meilleurs. En effet, le peu de temps dont on dispose ainsi ne permet pas un examen approfondi des propositions. Dans certains cas même, cela ne permet pas de recevoir les instructions nécessaires. Voilà pourquoi je lance un appel à la délégation chinoise – il est entendu que je partage ses points de vue et ses inquiétudes –, et cet appel est qu'elle veuille bien ne pas s'opposer à la demande du représentant du Royaume-Uni.

Je crois que nous pouvons mettre à profit les heures qui nous restent, et peut-être en une séance du matin pourrions-nous avoir la solution qu'exige cette affaire. De toute évidence, les heures qui restent – et qui ne sont pas nombreuses – doivent être consacrées aux consultations indispensables et encore plus intensives. C'est pourquoi ma délégation pense que nous ne devrions pas entrer maintenant dans un débat sur cette question. J'appuie donc la suggestion du représentant du Royaume-Uni tendant à ce que le Conseil se réunisse demain matin et que le reste de la journée d'aujourd'hui soit consacré à ces consultations si nécessaires.

21. M. TOMEH (République arabe syrienne) *[interprétation de l'anglais]* : Je voudrais appuyer la très pertinente suggestion, ou proposition, du représentant de la France. Elle me semble très pratique. En effet, elle n'exclut pas la possibilité d'une séance ce soir si les consultations en cours aboutissent à un résultat qui justifie une réunion nocturne du Conseil. Si toutefois l'on ne parvenait pas à ce résultat, le Conseil se réunirait demain. Ce qui est important, c'est que cette proposition n'empêche pas le Conseil de se réunir ce soir. C'est donc un compromis fort heureux entre les propositions soumises au Conseil. J'appuie donc, en bonne et due forme, la proposition du représentant de la France.

22. M. BENNETT (Etats-Unis d'Amérique) *[interprétation de l'anglais]* : Je veux simplement rappeler l'urgence de la situation. Vous vous souviendrez que le Conseil a décidé hier soir, après longues discussions, de se séparer jusqu'à 15 heures aujourd'hui, pour que des consultations puissent avoir lieu. Ma délégation est heureuse que ces consultations se déroulent et qu'on s'attache intensivement à trouver une solution et une résolution que nous puissions tous adopter. Toutefois, tandis que nous procédons à des consultations, permettez-moi de rappeler au Conseil qu'ailleurs il y a la guerre. Les gens meurent; on fusille, on bombarde. Des femmes, des enfants innocents sont tués, et les soldats et d'autres civils tombent tandis que nous nous concertons. Ma délégation est prête à siéger ici maintenant; nous sommes prêts aussi à suspendre la séance pour permettre de nouvelles consultations et à nous réunir de nouveau le plus tôt possible, ce soir ou demain. La situation est urgente et nous sommes prêts à venir aussitôt que les autres auront terminé les consultations. Nous espérons que cela pourra être ce soir.

23. M. VAN USSEL (Belgique) : Nous partageons – et nous l'avons souvent signalé – les inquiétudes et les impatiences qui ont été exprimées une fois de plus ici par le représentant de la Chine et par d'autres représentants. Nous estimons également que nous devons nous mettre à l'oeuvre sans tarder afin de trouver un règlement au problème qui nous préoccupe, et je propose aussi, comme le représentant de la France, que nous continuions nos consultations et que nous nous réunissions éventuellement ce soir si nous pouvons aboutir à un résultat concret.

24. M. FARAH (Somalie) *[interprétation de l'anglais]* : Le représentant de l'Argentine a fait remarquer qu'il ne reste que quelques heures de travail devant nous aujourd'hui à New York. Mais ces quelques heures, pour les victimes de bombardements, sont une vie entière de souffrances. C'est là la raison pour laquelle ma délégation n'est pas très heureuse à l'idée d'avoir à remettre chaque jour l'examen du problème sans qu'une proposition constructive vienne justifier ces renvois.

25. Si les représentants de la France et du Royaume-Uni, qui doivent encore nous faire connaître leur position ou proposition, peuvent nous indiquer qu'ils ont quelque optimisme, quelque espoir de venir demain au Conseil munis d'une formule, alors le Conseil serait certainement fondé à se rendre à la suggestion d'ajournement. Si toutefois ils ne peuvent pas nous promettre qu'il y a une chance de règlement ou de solution, alors nous risquons demain de revenir à la procédure consistant à demander encore un renvoi de 24 heures, et vraiment ce serait tourner le dos à nos responsabilités. Et, si la séance va être levée, puis-je suggérer que le représentant de l'Inde ou celui du Pakistan soit invité à prendre la parole au cas où il aurait quelque chose à nous faire savoir.

26. M. NAKAGAWA (Japon) *[interprétation de l'anglais]* : Ma délégation partage l'anxiété de la délégation chinoise et d'autres aussi à l'égard de l'urgence du problème. Nous comprenons, certes, qu'il faut ménager le temps nécessaire aux consultations, mais peut-être pourrions-nous, à titre provisoire, envisager une séance, à 21 heures par exemple, en raison de l'urgence de la question, et les délégations feraient de leur mieux pour parvenir à une entente d'ici là. Et lorsque nous nous réunirons, s'il n'y a pas de perspective de prompte solution, nous pourrons à nouveau nous séparer et revenir demain matin. Mais je crois que le Conseil devrait tout faire pour répondre au sentiment d'urgence qu'inspire la situation.

27. M. VINCI (Italie) *[interprétation de l'anglais]* : Je n'ai point besoin, j'imagine, de rappeler l'urgence que ma délégation accorde à cette question depuis toujours. Ce sentiment nous inspire depuis le début, et nous partageons la préoccupation exprimée par tant de délégations, à commencer par celle de la Chine.

28. Pour ma part, je pense que nous ne devrions pas fixer maintenant d'heure de réunion et qu'il est préférable que nous poursuivions les consultations qui, de l'avis de ma délégation, ont été des négociations très sérieuses et importantes. Nous y avons beaucoup travaillé, et je suis sûr que les délégations de la France et du Royaume-Uni travaillent tout aussi intensément. Si nous pouvons réussir en quelques heures, tant mieux. Je crois que la meilleure solution est celle qu'a proposée le représentant de la France, qui vous permet, Monsieur le Président, de convoquer le Conseil le plus tôt possible. Si c'est dans deux heures, tant mieux. Nous pourrions nous réunir à n'importe quelle heure tant que nous savons que vous êtes habilité à convoquer le Conseil dès que vous saurez qu'il y a quelque chose que nous puissions faire.

29. Le PRESIDENT *(interprétation de l'anglais)* : Il a été proposé de lever cette séance et que le Conseil se réunisse soit avec un court préavis, soit au plus tard demain matin, l'intervalle devant être consacré à des consultations. Nous avons entendu de brèves déclarations des membres du Conseil et, s'il n'y en a pas d'autres, je propose de lever la séance et de convoquer à nouveau le Conseil pour 20 heures, c'est-à-dire dans trois heures.

30. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) *[traduction du russe] :* Nous exprimons tous notre préoccupation à propos de la question dont nous sommes saisis et nous nous rendons compte de l'urgence du problème; nous sommes apparemment unanimes sur ce point.

31. Nous sommes tout aussi unanimes quant à la nécessité et à l'opportunité de poursuivre les consultations. Là encore, il n'existe pas de divergences entre nous.

32. Le troisième point sur lequel il me semble que se dessine une attitude commune concerne le rapport entre les consultations et l'heure de la prochaine séance du Conseil. Si nos consultations aboutissent d'ici à une heure, on pourra convoquer le Conseil dans une heure; si c'est dans trois heures, on pourra le convoquer dans trois heures. En d'autres termes, puisque nous reconnaissons tous la corrélation et l'interdépendance entre les consultations et leurs résultats, et entre ces résultats et le moment de la convocation du Conseil, je pense qu'il serait indiqué d'adopter une formule analogue à la proposition faite par le représentant de la France, appuyée entre autres par le représentant de l'Italie et par le représentant de l'Argentine. Vu l'urgence et l'importance de la question, la préoccupation que nous avons manifestée, ainsi que la nécessité et l'opportunité de poursuivre les consultations, et étant donné que l'heure de la convocation du Conseil dépend des consultations et de leurs résultats, poursuivons donc ces consultations, et si elles aboutissent à des résultats convoquons le Conseil aujourd'hui, à n'importe quelle heure. Si cela n'est pas possible dans trois heures, cela le sera dans quatre heures, dans cinq heures, à 21 heures, à 22 heures, ou à 23 heures. Si cela n'est pas possible aujourd'hui, convoquons le Conseil au plus tard demain matin.

33. M. FARAH (Somalie) *[interprétation de l'anglais] :* Ma délégation acceptera avec réticence un nouveau renvoi des travaux du Conseil. Auparavant, cependant, je voudrais être certain qu'aucune des deux parties au conflit ne désire prendre la parole. Pourrions-nous nous en assurer avant de nous séparer ? Si les parties ne désirent pas prendre la parole, nous pouvons lever la séance. Sinon, écoutons-les.

34. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) *[traduction du russe] :* La délégation soviétique est toujours favorable à ce que les parties, les délégations et les représentants dont les interventions peuvent être utiles soient invités aux réunions du Conseil et entendus. Nous n'avons absolument aucune objection à ce que, conformément à la proposition du représentant de la Somalie, on invite maintenant le représentant de l'Inde et le représentant du Pakistan et qu'on leur donne la parole. Mais en l'espèce, cela risque d'avoir une incidence sur le temps consacré aux consultations. Si chacun d'eux parle pendant une heure, cela prendra deux heures. Il n'est pas exclu qu'à la suite de leurs interventions certains représentants veuillent exercer leur droit de réponse, et nous commencerons en fait une séance. De la sorte, l'accord auquel nous sommes arrivés concernant la poursuite des consultations sera vide de sens. A quoi cela servira-t-il ?

35. M. HUANG Hua (Chine) *[traduction du chinois] :* J'appuie la proposition faite par le représentant de la Somalie tendant à inviter les représentants du Pakistan et de l'Inde à participer à notre discussion. En ce qui concerne les consultations, vous pourriez peut-être, Monsieur le Président, limiter le temps accordé aux représentants du Pakistan et de l'Inde pour leurs déclarations.

36. M. TERENCE (Burundi) : Ma délégation considère souvent que le silence peut aussi contribuer à l'accélération des travaux et, compte tenu du caractère d'extrême gravité que revêt la situation, nous avions jugé opportun de nous taire pour que, peut-être, une solution soit trouvée aussi rapidement que possible. Mais, compte tenu du fait que les choses ne semblent pas s'arranger à notre satisfaction, ma délégation estime, après avoir entendu les diverses propositions qui nous ont été faites, qu'il ne semble pas se dégager d'unanimité. C'est pourquoi nous pensons qu'il serait utile que le Président use de ses pouvoirs et droits présidentiels pour statuer sur l'une ou l'autre proposition. Ma délégation n'aime pas discuter sur les modalités de procédure et elle est prête à s'accommoder de n'importe quelle décision du moment que c'est celle du Conseil. En résumé, nous saurions gré au Président de statuer en choisissant une des propositions qui ont été successivement présentées.

37. M. KULAGA (Pologne) : Monsieur le Président, je voudrais vous poser une question très simple. Les représentants de l'Inde et du Pakistan ont-ils demandé la parole pour la réunion de cet après-midi ? S'ils ne l'ont pas fait, il me semble naturel d'en conclure qu'ils ne désirent pas prendre la parole cet après-midi. Si les représentants de l'Inde et du Pakistan ne sont pas inscrits sur votre liste d'orateurs, il est logique d'en conclure qu'ils ne tiennent pas à prendre la parole à cette séance précise.

38. Sir Colin CROWE (Royaume-Uni) *[interprétation de l'anglais] :* Je ne sais pas, Monsieur le Président, si vous désirez répondre à la question du représentant de la Pologne. Les représentants de l'Inde et du Pakistan sont-ils inscrits sur votre liste d'orateurs ?

39. Le PRESIDENT *(interprétation de l'anglais) :* Ils ne sont pas encore inscrits.

40. Sir Colin CROWE (Royaume-Uni) *[interprétation de l'anglais] :* En ce cas, en vertu de l'article 33 du règlement intérieur provisoire, je me permets de présenter une motion officielle demandant à suspendre la séance en attendant que vous soyez certain, Monsieur le Président, que les consultations soient suffisamment avancées pour permettre d'escompter l'accord et une réunion fructueuse.

41. Le PRESIDENT *(interprétation de l'anglais) :* J'ai examiné les diverses propositions qui ont été faites. Je suis d'avis que le Conseil devrait lever la séance et se réunir à nouveau ce soir. S'il n'y a pas d'objection, je lèverai la séance et nous nous réunirons à nouveau dans un délai raisonnable. Mais s'il y a objection, je mettrai aux voix la proposition du représentant du Royaume-Uni tendant à suspendre la séance. Je fais cette proposition à titre de compromis parce que certains proposent que la séance soit levée jusqu'à demain matin et d'autres demandent qu'elle soit suspendue jusqu'à ce soir. Je préférerais une formule souple et qui me permette d'appeler les représentants lorsque sera venu le moment de se réunir ce soir.

42. M. ORTIZ DE ROZAS (Argentine) *[interprétation de l'espagnol]* : Que se produirait-il si ce soir les consultations, qui sont très laborieuses – car les positions sont encore très éloignées les unes des autres –, n'avaient pas encore abouti ? Il me paraît inutile de fixer en principe une réunion pour ce soir. Avec tout le respect que j'ai pour vous, Monsieur le Président, je pense que l'opinion de la majorité, pour ne pas dire de l'unanimité des membres du Conseil, est qu'il ne convient pas de fixer dès maintenant l'heure de la prochaine réunion, laquelle dépendra du résultat des consultations. Si elles aboutissent, je suis persuadé que tous les membres du Conseil voudront se réunir. Mais ne fixons pas d'heure pour ce soir, car nous ne savons pas encore si le résultat des consultations sera déjà positif. Si malheureusement ces consultations n'aboutissent à aucun résultat concret ce soir, il faudra évidemment que nous nous réunissions demain. C'est pourquoi la formule française nous paraît être celle qui convient le mieux, bien que ma délégation ait été en principe favorable à une réunion demain matin à 10 h 30.

43. Le PRESIDENT *(interprétation de l'anglais)*: Il semble qu'il y ait un malentendu à propos de ce que j'ai dit. J'avais préalablement proposé de suspendre la séance pour trois heures; mais, après avoir entendu les diverses déclarations, j'ai fait une autre proposition, tendant à lever la séance actuelle et à nous réunir à nouveau ce soir sans fixer d'heure. Cette proposition nous permettrait de continuer les consultations entre nous, et nous saurions tôt ou tard à quelle heure nous réunir officiellement de nouveau.

44. M. FARAH (Somalie) *[interprétation de l'anglais]* : Je ne vois pas pour quelle raison le représentant du Royaume-Uni a présenté sa motion demandant une suspension de cette séance dans le but de procéder à des consultations. Si les membres du Conseil font des consultations, ils consulteront, c'est évident, les deux parties principales au conflit. Si l'une des parties désire prendre la parole maintenant, de telles consultations seraient naturellement sans effet. Je vous demande, Monsieur le Président, de vous assurer que ces deux parties ne désirent pas prendre la parole. Si tel est le cas, levons la séance. Mais ce droit élémentaire ne peut leur être enlevé ou refusé afin de permettre nos consultations.

45. Le PRESIDENT *(interprétation de l'anglais)*: Etant donné l'article 33 du règlement intérieur provisoire, je ne peux pas empêcher le représentant du Royaume-Uni d'invoquer cette procédure, mais je lance un nouvel appel à tous les membres du Conseil pour que, à titre de compromis, ils acceptent de suspendre la séance et de la reprendre ce soir dès que je les aurai prévenus. Je promets de prendre part aux consultations et, tôt ou tard, nous saurons à quelle heure nous pourrons nous réunir. Et s'il apparaît qu'aucun accord n'a pu être réalisé, je vous convoquerai à nouveau pour décider d'ajourner la séance jusqu'à demain matin si cela est accepté.

46. Sir Colin CROWE (Royaume-Uni) *[interprétation de l'anglais]* : J'ai présenté une motion officielle en vertu de l'article 33. Peut-être serait-il préférable que le Conseil vote tout de suite. Une motion de ce genre doit être tranchée sans débat.

47. Le PRESIDENT *(interprétation de l'anglais)* : Je prie le représentant du Royaume-Uni de répéter officiellement sa proposition afin que je puisse la prendre en considération comme une motion aux termes de l'article 33.

48. Sir Colin CROWE (Royaume-Uni) *[interprétation de l'anglais]* : Monsieur le Président, je propose que la séance soit suspendue pour permettre les consultations et qu'elle soit convoquée à nouveau par vous-même, dès que ces consultations auront suffisamment avancé pour laisser espérer un accord.

49. Le PRESIDENT *(interprétation de l'anglais)*: Le Conseil de sécurité va maintenant voter sur la motion présentée par le représentant du Royaume-Uni.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Argentine, Belgique, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon, Nicaragua, Pologne, République arabe syrienne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Votent contre : néant.

S'abstiennent : Burundi, Chine, Sierra Leone, Somalie.

Par 11 voix contre zéro, avec 4 abstentions, la motion est adoptée.

La séance est suspendue à 16 h 55; elle est reprise le mercredi 15 décembre, à 12 h 10.

50. Le PRESIDENT *(interprétation de l'anglais)*: La 1614ème séance du Conseil de sécurité est reprise. Cette séance avait été suspendue hier après-midi pour permettre des consultations, après l'adoption d'une motion en ce sens du représentant du Royaume-Uni.

51. Les membres du Conseil se souviendront que l'ordre du jour a été modifié avant son adoption, hier après-midi, et le libellé de l'ordre du jour actuellement à l'examen apparaît au document S/Agenda/1614/Rev.1.

52. Le Conseil reprend maintenant l'étude de la question à l'ordre du jour.

53. Vous vous souviendrez également que, lors d'une réunion précédente *[1606ème séance]*, le Conseil avait décidé d'inviter les représentants de l'Inde et du Pakistan à participer, sans droit de vote, au débat sur la question dont le Conseil est saisi. Conformément à cette décision, et avec l'assentiment du Conseil, j'invite les représentants de l'Inde et du Pakistan à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Swaran Singh (Inde) et M. Z. A. Bhutto (Pakistan) prennent place à la table du Conseil.

54. Le PRESIDENT *(interprétation de l'anglais)*: Le Conseil a également décidé, à une précédente séance *[1607ème séance]*, d'inviter les représentants de la Tunisie et de l'Arabie Saoudite à participer à ses débats sans droit

de vote. Conformément à cette décision, avec l'assentiment du Conseil, j'invite les représentants de la Tunisie et de l'Arabie Saoudite à occuper les places qui leur sont réservées dans la salle du Conseil; ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsque leur tour de parole sera venu.

Sur l'invitation du Président, M. R. Driss (Tunisie) et M. J. M. Baroody (Arabie Saoudite) prennent les places qui leur sont réservées dans la salle du Conseil.

55. Le PRESIDENT *(interprétation de l'anglais)* : Ce matin, nous sommes de nouveau réunis pour examiner la situation qui va s'aggravant dans le sous-continent indo-pakistanais. Le Conseil a déjà consacré quelque sept séances à cette question, au cours desquelles il a examiné une douzaine de projets de résolution. Certains n'ont pas été mis aux voix; d'autres, qui ont fait l'objet d'un vote, n'ont pas été retenus. Un seul projet de résolution a été adopté *[résolution 303 (1971)]* : un texte de procédure transmettant la question à l'Assemblée générale qui, le 7 décembre dernier, a adopté la résolution 2793 (XXVI). A la suite de cette résolution, nous avons reçu les réponses du Pakistan et de l'Inde. Celle du Pakistan figure au document S/10440; celle de l'Inde figure au document S/10445.

56. Dans l'intervalle, la situation dans le sous-continent s'est aggravée, et des vies innocentes sont sacrifiées. Je lance donc un appel au Conseil de sécurité qui, au titre de la Charte, a la responsabilité principale de maintenir la paix et la sécurité internationales, pour qu'il prenne une décision. Le Conseil a déjà beaucoup tardé, alors que la situation exige que l'on agisse rapidement. Je réitère donc mon appel au Conseil pour qu'il prenne une décision positive dans les meilleurs délais, à la présente séance je l'espère.

57. Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Pakistan, qui a demandé à faire une déclaration d'urgence. Il est le seul orateur inscrit jusqu'à présent sur ma liste.

58. M. BHUTTO (Pakistan) *[interprétation de l'anglais]* : Nous sommes réunis aujourd'hui à une heure grave dans l'histoire de mon pays. Je vous demande de bien vouloir être patients et d'écouter la vérité, l'amère vérité. Je connais les Nations Unies; je connais le Conseil de sécurité. J'ai déjà eu l'occasion d'y travailler, mais le moment est venu pour le Pakistan de parler franc, que cela vous plaise ou non. Nous espérions que le Conseil de sécurité, conscient de ses responsabilités de maintien de la paix et de la justice dans le monde, agirait conformément aux principes et mettrait fin à une agression brutale et non déguisée contre mon peuple. C'est la raison pour laquelle j'ai quitté mon pays. Le peuple du Pakistan avait besoin de moi. Et, au moment de quitter mon pays, j'hésitais sur la conduite à tenir : aller au Conseil de sécurité représenter la cause de mon pays – la cause d'un peuple victime d'une agression – ou bien rester auprès de mon peuple, à ses côtés, alors qu'il est en butte à une attaque, à la violence. Toutefois, il m'a paru impératif de venir ici demander justice au Conseil de sécurité. Mais, ne vous en déplaise, je dois dire que le Conseil de sécurité a commis à notre égard un déni de justice. Dès mon arrivée, j'ai été pris dans des manoeuvres dilatoires.

59. Vous vous souviendrez que lorsque le Ministre indien des affaires extérieures a parlé et que j'ai parlé après lui, j'ai dit que c'était de l'obstruction. C'est ce que j'ai observé tout de suite. Le Conseil de sécurité, malheureusement, excelle dans l'obstructionnisme non seulement sur le fonds, mais encore sur la procédure. J'ai vu hier le Conseil de sécurité, non sans quelque cynisme, perdre une heure entière à se demander si ses membres seraient prêts à se réunir à 9 h 30 ou s'il fallait attendre 11 heures pour qu'ils aient le temps de prendre leur petit déjeuner.

60. Le représentant de la Somalie a parlé de la population du Pakistan oriental. Il a dit qu'elle était de 56 millions. Plus tard, il s'est corrigé et a dit que la population du Bengale – du Bengale musulman – était de 76 millions. S'il avait attendu quelques jours encore, il n'aurait pas eu à rectifier. Des millions sont en train de mourir, et si vous aviez continué votre obstruction, vos discussions pour savoir si vous vous réuniriez aujourd'hui, demain ou après-demain, si les lignes de communications entre New York, Moscou, Pékin et d'autres capitales vous permettent d'obtenir des instructions nouvelles, le chiffre aurait pu en arriver à 56 millions. Nous aurions donc pu continuer comme cela longtemps. C'est pourquoi je vous ai demandé, Monsieur le Président, de bien vouloir réunir immédiatement le Conseil et je vous sais gré d'avoir convoqué cette séance, car nous perdons un temps précieux. Mes compatriotes meurent. Je crois pouvoir faciliter vos efforts en parlant maintenant. Ce sera peut-être mon dernier discours au Conseil de sécurité. Soyez donc patients, car j'ai quelques vérités bien senties à dire au Conseil. Le monde doit savoir ce qui se passe. Mon peuple doit savoir. Je ne suis pas venu ici pour accepter une reddition abjecte. Si le Conseil veut que je me prête à la légalisation d'une capitulation abjecte, je réponds non. Hier, mon fils, qui a 11 ans, m'a dit au téléphone, de Karachi : "Ne reviens pas avec un document de capitulation. Nous ne voulons pas te revoir au Pakistan si tu reviens dans ces conditions." Je ne rentrerai pas dans mon pays avec un instrument de capitulation du Conseil de sécurité. Je ne laisserai pas légaliser l'agression.

61. Le Conseil de sécurité a échoué honteusement, lamentablement. "La Charte des Nations Unies", "la Conférence de San Francisco", "la paix et la justice internationales", ce sont des mots que nous avons entendus dans notre jeunesse et qui nous ont inspiré l'idéal des Nations Unies : maintenir la paix et la justice internationales et la sécurité. Le président Woodrow Wilson disait qu'il avait fait la première guerre mondiale pour mettre fin à toutes les guerres à tout jamais. La Société des Nations est née, puis les Nations Unies. Qu'ont fait les Nations Unies ? Je connais la farce, l'escroquerie des Nations Unies. Qu'entend-on ici ? On entend : "Excellence, comment allez-vous ? ", "Beau discours ! ", "Comme vous avez bien parlé ! ", "Admirable ! Très bien ! ". Nous avons entendu tout cela. Les Nations Unies sont comme les maisons de couture qui essaient de cacher de laides réalités et de farder d'affligeantes laideurs. Mais en dépit de ces tentatives de déguisement, les laides réalités ne peuvent être masquées. Vous n'avez pas besoin d'un secrétaire général. Vous avez besoin d'un exécuteur des hautes oeuvres.

62. Voyons la réalité en face. Je n'ai rien à attendre de vous pour le moment. C'est pourquoi, du fond du coeur, je

dis la vérité. Pendant quatre jours, nous avons discuté ici. Pendant quatre jours, le Conseil de sécurité a temporisé. Pourquoi ? Parce que l'idée, c'était que Dacca tombe. C'était là le but, de toute évidence. Je l'ai vu dès le début. Et si Dacca tombe ? Des villes et des pays sont tombés déjà. Ils ont succombé à l'occupation étrangère. La Chine a été sous occupation étrangère pendant des années. D'autres pays ont connu l'occupation étrangère. La France a subi l'occupation étrangère. L'Europe occidentale était sous occupation étrangère. Eh bien ! Si Dacca tombe, si tout le Pakistan oriental tombe, si tout le Pakistan occidental tombe, si l'on fait disparaître notre Etat ? La belle affaire ! Nous construirons un nouveau Pakistan. Nous construirons un Pakistan meilleur et plus grand.

63. Le Conseil de sécurité a agi avec myopie en consentant à ces manoeuvres dilatoires. Vous en êtes arrivés au point où nous vous disons : "Faites ce que vous voulez ! ". Si vous n'en étiez pas arrivés là, nous aurions pu, nous, prendre un engagement et dire : "Nous sommes prêts à certaines concessions". Mais à quoi bon maintenant ? Vous voulez qu'on nous réduise au silence par les canons. Pourquoi accepterions-nous quoi que ce soit ? Maintenant, décidez ce que vous voudrez. Vos décisions ne nous lieront pas. Décidez ce que vous voudrez, vous pouvez le faire. Si vous nous aviez laissé une marge d'espoir, nous aurions pu être partie à un règlement.

64. Mais les Indiens ont une si courte vue ! Monsieur le Président, vous avez parlé du "distingué" Ministre des affaires extérieures de l'Inde. S'il peut être Ministre des affaires extérieures de l'Inde, j'aurais pu être Premier Ministre de l'Inde unifiée. Mais je préfère être concierge dans un pays libre. Je suis fier d'appartenir à un pays libre, même si l'on essaie de le faire disparaître. Comment ce ministre peut-il être distingué, alors qu'il a les mains couvertes de sang, alors qu'il a le coeur plein de poison ? Le partage de l'Inde a eu lieu faute de hauteur de vue. Aujourd'hui, de nouveau, ils manquent de clairvoyance. Ils parlent de civilisation ancienne, de mystique indienne, et de tout cela. Mais ils ne savent pas voir loin. Si j'avais été à sa place, j'aurais agi autrement. Je lui ai, l'autre jour, tendu la main de l'amitié. Il aurait dû comprendre ce que cela voulait dire. Je ne suis pas un guignol, je parle en tant que dirigeant authentique du peuple du Pakistan occidental, qui m'a élu dans une victoire électorale plus impressionnante que celle de Mujibur Rahman. Il aurait dû profiter de cette leçon. Mais il n'a pas su en tenir compte. Nous aurions pu tourner une page nouvelle, commencer un nouveau chapitre dans nos rapports.

65. Comme je l'ai dit, si les Français et les Allemands peuvent s'entendre, pourquoi l'Inde et le Pakistan ne le peuvent-ils pas ? Si les Turcs et les Grecs sont capables de continuer à parler en tant que gens sensés et civilisés à propos de Chypre, pourquoi l'Inde et le Pakistan ne peuvent-ils en faire autant ? Si l'Union soviétique et les Etats-Unis peuvent tourner une nouvelle page de leur histoire, si la Chine et les Etats-Unis peuvent tourner la page, pourquoi ne pouvons-nous pas faire entrer nos relations dans une nouvelle ère ? Nous aurions pu le faire. Mais, comme on l'a dit lors de la guerre arabo-israélienne de 1967, la victoire militaire d'Israël a rendu plus difficile un accord entre les Arabes et Israël. Si vous voulez assujettir le Pakistan sur le plan militaire, vous verrez qu'il vous est plus difficile d'y instaurer la paix. Je vous l'ai dit, nous avons le choix : accepter de vivre sur le même sous-continent dans la coopération pour la paix et le progrès ou être ennemis implacables à jamais.

66. Le représentant permanent de l'Union soviétique n'aime pas que je parle de l'Empire romain. Je ne sais pas quelle objection il y voit, à moins qu'il ne voie quelque ressemblance entre son empire et l'Empire romain. Je ne vois pas pourquoi il s'y est opposé, mais je reviendrai néanmoins à l'Empire romain. J'espère que le représentant permanent de l'Union soviétique n'aura rien à redire. Nous tenons à avoir de bonnes relations avec l'Union soviétique; nous voulons commencer un chapitre nouveau avec l'Union soviétique : nous sommes voisins. Je remonte à l'Empire romain, et je dis ce que disait Caton aux Romains : "Il faut détruire Carthage". Si l'Inde croit qu'elle peut assujettir le Pakistan – le Pakistan oriental aussi bien que le Pakistan occidental, nous sommes un seul peuple, un seul Etat –, nous dirons : "Il faut détruire Carthage". Nous le dirons à nos enfants, qui le diront aux leurs : "Il faut détruire Carthage".

67. Comprenez donc les conséquences, Monsieur le Président et Messieurs les membres du Conseil de sécurité. La nation pakistanaise est courageuse. Un des plus grands généraux britanniques disait que les meilleurs fantassins du monde sont les Pakistanais. Nous lutterons. Nous combattrons pendant mille ans s'il le faut. Ne jugez donc pas sur des victoires militaires passagères. Stalingrad était à bout, Leningrad a subi mille jours de siège. Ceux qui veulent être libres, ceux qui veulent défendre leur personnalité combattront et continueront de lutter pour des principes.

68. On nous a parlé des réalités. On nous a dit : "Acceptez les réalités". Que sont les réalités ? Les réalités changent tout le temps, Monsieur le représentant permanent de l'Union soviétique. La réalité était que les forces nazies étaient aux portes de Moscou. Mais vous avez combattu vaillamment et courageusement; le monde a salué l'Union soviétique pour sa résistance aux réalités qu'on essayait de lui imposer. La réalité était que la Chine était occupée par le Japon; la Mandchourie était conquise – la moitié de la Chine. Voilà la réalité. Depuis la guerre de l'opium, la Chine a compris la réalité. Pour la France, la réalité était qu'elle était occupée; mais il y eut de grands hommes comme le président de Gaulle pour quitter la France et se battre outre-mer. L'Ethiopie était sous domination fasciste; les Ethiopiens ont combattu, l'Empereur d'Ethiopie a quitté son pays et a demandé asile en Grande-Bretagne. Aujourd'hui, l'Ethiopie est libre. Les réalités qui importent sont celles qui ne sont pas un phénomène passager, qui sont enracinées dans des principes historiques. Le principe, en l'occurrence, c'est que le Pakistan est un Etat indépendant et souverain, né de la volonté de son peuple. Telle est la réalité fondamentale. Elle existe depuis 24 ans. Le Pakistan n'aurait pas été ainsi démembré n'eût été l'attaque d'un autre pays. Ce n'est pas un mouvement interne; nous avons été soumis à une attaque par un voisin puissant sur le plan militaire. Qui dit que c'est là une nouvelle réalité librement voulue ? S'il y avait eu libre arbitre, l'Inde n'aurait pas attaqué le Pakistan; elle n'aurait pas envahi mon pays pour imposer sa volonté soutenue par une poignée de sécessionnistes. Si l'Inde parle de la volonté du peuple du Pakistan

oriental et prétend qu'elle a dû attaquer le Pakistan pour imposer la volonté de la population du Pakistan oriental, alors qu'a-t-elle fait du Cachemire ? Le Pakistan oriental fait partie intégrante du Pakistan. Le Cachemire est un territoire litigieux. Pourquoi l'Inde ne lui permet-elle pas d'exercer sa libre volonté ?

69. Hier, j'ai vu le Conseil s'aplatir devant l'Inde; les grandes puissances la flattent : "Comprenez-nous bien ! Voudriez-vous avoir l'obligeance de répondre à telle ou telle question, mais nous n'insistons pas." Aujourd'hui, l'Inde est intoxiquée de ses succès militaires. En 1967, j'ai dit à l'actuel représentant permanent de l'Inde que nous voulions de bons rapports. Ce n'est pas par faiblesse que je le disais. Je lui ai dit en 1967 que nous voulions de bons rapports entre les deux pays, mais des rapports fondés sur les principes, sur la justice, sur l'équité, et non sur l'exploitation et la domination, car si les rapports sont fondés sur l'exploitation et la domination, la solution ne peut être durable. Ce que nous voulons, c'est une solution durable, permanente. Et ce n'est pas d'aujourd'hui. Je répète que j'ai dit cela en 1967 à celui qui est aujourd'hui représentant permanent et était alors Haut commissaire de l'Inde au Pakistan. Je l'ai dit au Ministre des affaires extérieures de l'Inde lors des négociations sur le Cachemire : "Réglons le problème selon l'équité et la justice pour pouvoir vivre en bons voisins". Et je dis aujourd'hui : nous pouvons encore vivre en bon voisinage, en amis; ne supprimez pas cette possibilité par la conquête militaire.

70. C'est la pire forme d'agression, la plus éhontée. Même la Pologne n'a pas été envahie de cette manière par l'Allemagne ! Même dans ce cas-là, on a invoqué des prétextes. Ici, l'excuse était : "Il y a des réfugiés, nous devons envahir un autre pays." Nous avons dit que nous étions prêts à reprendre ces réfugiés. Si nous avions dit que nous ne voulions pas les reprendre, vous auriez pu dire alors : "Ce sera votre perte."

71. La population de l'Inde augmente de 13 millions d'habitants par an. On dit que ces réfugiés étaient 9 ou 10 millions; selon nos calculs, ils n'étaient que 5 millions, mais peu importe, les chiffres n'ont guère d'importance. Nous étions donc prêts à les reprendre. Si la population de l'Inde peut augmenter de 13 millions par an, avec l'aide et l'assistance étrangères qu'elle recevait pour les réfugiés elle aurait pu tenir quelque temps, attendre qu'un gouvernement civil soit au pouvoir au Pakistan pour négocier le retour des réfugiés. J'ai dit à l'ambassadeur des Etats-Unis au Pakistan que dès que nous aurions un gouvernement civil je serais prêt à aller moi-même voir les réfugiés dans leurs camps et à leur parler. Mais ils ont tout fait échouer en prenant le problème des réfugiés comme prétexte pour démembrer mon pays. Le problème des réfugiés a été un prétexte – vil, honteux, grossier – pour envahir mon pays, pour envahir le Pakistan oriental.

72. Si les grandes puissances veulent bien me pardonner, je m'adresserai à elles en cette heure d'angoisse. Elles doivent comprendre. Les grandes puissances, les superpuissances – appelez-les comme vous voulez – ont imposé leur super-volonté pour le moment. Et je suis reconnaissant au peuple et au Gouvernement des Etats-Unis, parmi les grandes puissances, pour leur position. Le peuple des Etats-Unis, dans une certaine mesure, a été induit en erreur par une propagande indienne massive. Nous manquions d'appareil administratif et gouvernemental au Pakistan; il y avait un vide politique. Les Indiens en ont profité et se sont rapidement mis à répandre leur point de vue. De ce fait, l'opinion publique en Amérique, en Angleterre, en France, a été influencée. Malheureusement, on n'a rien dit des massacres qui se sont produits entre le 1er et le 25 mars.

73. Bien sûr, nous avons commis des erreurs. J'ai dit hier qu'on avait commis des erreurs et que le représentant permanent de l'Union soviétique avait dit que j'avais reconnu des erreurs. Est-ce là un signe de faiblesse ? Ne commettons-nous pas tous des erreurs ? L'Inde et l'Union soviétique sont-elles les deux seuls pays qui n'aient jamais commis d'erreurs ? J'ai commis personnellement des erreurs. Mais ce n'est pas une raison pour détruire ou démembrer mon pays. Telle n'est pas la conséquence des erreurs de gouvernement. Quel est le gouvernement qui ne commet pas d'erreurs ? Est-ce que, parce que certains gouvernements font des erreurs, leur pays doit être détruit ? Sera-ce la conclusion du Conseil de sécurité s'il légalise l'agression indienne en terre pakistanaise ?

74. Vous verrez donc que nous ne sommes pas au bout du voyage. Nous sommes au commencement du chemin. Un nouveau chapitre a commencé, une nouvelle page a été écrite dans les relations internationales. C'est la forme la plus horrible de la diplomatie de la canonnière. Tout cela fait pâlir l'agression hitlérienne, car elle n'avait pas été acceptée par le monde. Si le monde entérine cette agression-là, ce sera un chapitre nouveau et vraiment navrant dans l'histoire des relations internationales. Il se peut qu'un nouveau chapitre ait commencé pour l'Inde et le Pakistan; mais, je vous en prie, n'entamez pas un nouveau chapitre, un chapitre douloureux, des relations internationales. Pour nous, c'est un combat corps à corps, de tous les jours, de toutes les minutes. Mais n'imposez pas cela au reste du monde. Ne permettez pas que ce genre d'agression honteuse et barbare s'étende.

75. Autrefois, de grands guerriers – Gengis Khan, Souboutaï Khan, Alexandre, César, jusqu'au grand Napoléon – ont déferlé sur le monde. Mais ceci est pire, nettement pire, que tout ce qu'ont fait les grands conquérants du monde dans l'histoire. Si les Nations Unies se rendent coupables de collusion dans ce genre d'agression, ce sera pire que tout ce que le monde a connu jusqu'ici. Vous ferez des petits et moyens pays les prostitués du monde. Vous ne pouvez accepter cela : c'est contraire à toute notion de civilisation, de morale internationale et de justice.

76. Le Gouvernement des Etats-Unis a été critiqué pour avoir appuyé la position du Pakistan. Quel crime le Gouvernement des Etats-Unis a-t-il commis ? Il a adopté une position identique à celle du monde entier sur le conflit indo-pakistanais. Cent cinq pays – officiellement 104, mais en réalité 105, car quelqu'un n'a pas su appuyer sur le bon bouton – ont soutenu cette position. C'était la voix du monde. C'était un référendum international. Vous parlez des élections de 1970. Je suis fier des élections de 1970; mon parti s'est révélé le parti le plus fort du Pakistan occidental. Mais il y a eu une élection internationale, et l'Inde l'a foulée aux pieds. Ayant fait montre d'une telle attitude envers l'opinion internationale, pourquoi l'Inde

éprouve-t-elle tant de susceptibilité à l'égard d'une élection nationale dans un autre pays ? C'est encore elle qui s'oppose à un référendum au Cachemire.

77. Le représentant permanent de l'Union soviétique a parlé des réalités. Monsieur le représentant permanent de l'Union soviétique, regardez cette réalité. Je sais que vous êtes un homme important dans un grand pays. Vous vous comportez en tant que tel. Vous bombez le torse, vous frappez du poing sur la table, vous ne parlez pas comme le camarade Malik mais comme le tsar Malik. Je suis heureux de voir que vous souriez. Moi, je ne souris pas. J'ai le coeur qui saigne. Nous voulons être amis, mais ce n'est pas la façon quand mon pays est décimé, qu'on essaie de le détruire, de le liquider.

78. Et pourquoi critiquer la Chine et les Etats-Unis alors que le monde entier est pour le Pakistan ? Nous avons remporté une grande victoire politique. Nous avons peut-être essuyé une défaite militaire, mais la victoire politique est plus importante que la défaite militaire parce qu'une victoire politique est une chose permanente, tandis qu'une victoire militaire n'est que passagère. Les Etats-Unis ont suivi leur grande tradition en appuyant le Pakistan et, avant de rentrer chez moi, je m'adresserai au peuple des Etats-Unis et je lui dirai la vérité : les Etats-Unis ont été fidèles à la tradition de Jefferson, de Madison, d'Hamilton, et jusqu'à Roosevelt et Wilson, en appuyant le Pakistan pour maintenir son intégrité territoriale, son unité nationale. Quel crime les Etats-Unis ont-ils commis ? Pourquoi la délégation indienne est-elle si fâchée envers eux ? Voyez-vous cela ! Sans l'aide alimentaire massive que les Etats-Unis ont envoyée à l'Inde, l'Inde connaîtrait la famine, des millions seraient morts. Quel espoir y a-t-il pour le Pakistan oriental alors qu'au Bengale occidental les gens dorment dans les rues et vivent dans une pauvreté épouvantable, que l'injustice et l'exploitation règnent, que le régime parlementaire a été remplacé par le régime présidentiel ? L'Inde fera-t-elle mieux pour le Pakistan oriental, le Bengale musulman, qu'elle n'a fait pour le Bengale occidental ? Dans le Bengale occidental, à Calcutta, on dort dans les rues; les gens sont misérables, et l'Inde quémande 6 millions de tonnes d'aide alimentaire aux Etats-Unis. Et *quid* d'un gouvernement présidentiel au Bengale occidental, dans leur Bengale ? Que peut-on espérer pour mon Bengale ? L'avenir montrera que ce ne sera pas mieux.

79. Les Etats-Unis ont donc une position morale et juste. Thomas Jefferson disait : "J'ai juré hostilité éternelle à toute forme de tyrannie sur l'esprit de l'homme." Or, c'est la pire tyrannie qu'on pratique envers l'esprit de l'homme et son corps. Les Etats-Unis ont été fidèles à leur tradition, et s'il y avait ici de ces jeunes sénateurs induits en erreur, éblouis par la propagande indienne, et si le représentant permanent des Etats-Unis n'était pas du Texas, je dirais à ces jeunes sénateurs que je fonde la République du Texas, dont l'ancien Président des Etats-Unis, M. Johnson, sera le chef, pour étendre le culte du Bangla Desh partout. Pourquoi le Texas ne pourrait-il pas se constituer en république ? Je n'ai pas acheté le Bengale comme les Etats-Unis ont acheté l'Alaska. Nous n'avons pas versé d'argent pour obtenir notre territoire. Nous n'avons pas versé des dollars pour acquérir des territoires. Le peuple des Etats-Unis devrait comprendre la position d'un gouvernement comme le nôtre : le Bengale musulman faisait partie du Pakistan par sa libre volonté; nous ne l'avons pas acheté comme l'Alaska a été acheté. Pourquoi les gens des Etats-Unis ne comprennent-ils pas cela ?

80. Nous savons gré à la grande République populaire de Chine. Nous lui serons toujours reconnaissants de la position qu'elle a adoptée, fondée sur des principes, sur la justice. Je remercie le tiers monde pour avoir appuyé une cause juste et bonne.

81. Et maintenant, au Conseil de sécurité, nous sommes empêchés d'agir par un veto. Faisons un monument au veto, un grand monument. Erigeons un monument au veto, un monument à l'impuissance, à l'incapacité du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Qui sème le vent récolte la tempête. N'oubliez pas la Bible. Aujourd'hui, c'est le Pakistan. Aujourd'hui, nous sommes les cobayes. Mais il y en aura d'autres. Vous verrez ce qui se passera. Vous verrez comment les événements s'enchaînent. Vous voulez nous faire mordre la poussière : nous ne mordrons pas la poussière.

82. Quant à la Grande-Bretagne et à la France, elles se sont abstenues pour pouvoir jouer un rôle. J'ai dit l'autre jour très respectueusement à ces deux grandes puissances qu'elles avaient épuisé leurs possibilités en essayant de jouer un rôle, car le seul rôle qui leur reste maintenant c'est d'accepter un fait accompli honteux. La Grande-Bretagne et la France se sont abstenues, et cette abstention nous coûte cher. La logique française, l'expérience anglo-saxonne, appelez-les comme vous voudrez, elles nous coûtent cher à nous. Si la Grande-Bretagne et la France avaient pesé de tout leur poids sur la communauté internationale au lieu de faire de l'équilibre, le résultat aurait pu être différent. La neutralité est un animal qui n'existe pas. On prend position. A cet égard, nous admirons l'Union soviétique : elle a pris position – une mauvaise position –, mais elle a pris position. Il faut prendre parti dans ces questions. Il faut être pour la justice ou pour l'injustice. Il faut être pour l'agression ou pour la victime. Il n'y a pas de troisième voie possible. C'est une situation où tout est en noir ou en blanc. Il n'y a pas de gris là-dedans. On est pour le droit ou pour l'erreur, pour la justice ou l'injustice, pour l'agression ou pour la victime de l'agression. Si le Royaume-Uni et la France avaient dès le début usé de leur influence sur le verdict de la communauté internationale, nous n'en serions pas là. Mais la Grande-Bretagne et la France veulent retourner au sous-continent, comme Clive et Dupleix, jouant un rôle différent, un rôle de pacificateur. Elles veulent avoir un pied ici, l'autre là. Je connais les intérêts britanniques au Pakistan oriental, intérêts qui exigeaient ce genre d'opportunisme. Au Pakistan oriental, les Britanniques ont des plantations de thé; ils veulent le jute du Pakistan oriental. C'est pourquoi ils sont restés dans l'indécision. Je suis particulièrement navré par la France, parce qu'avec la France nous avions de très bonnes relations, d'excellentes relations, et voir la France prendre cette position, cela nous navre. Aujourd'hui, ni le Royaume-Uni ni la France ne peuvent jouer de rôle parce que leur projet de résolution a été dépassé par les événements. On aime bien la France au Pakistan; mais il n'en sera plus de même au Pakistan oriental parce que, là-bas, l'horloge va maintenant dans l'autre sens. Chaque jour que l'armée indienne d'occupation y passera sera un lugubre rappel pour le Bengale musulman qu'il est sous

occupation hindoue. Et vous verrez le résultat, vous verrez comment cela tournera !

83. Qu'ils restent – pourquoi pas ? Qu'ils restent et qu'ils fanfaronnent ! S'ils veulent prendre le Pakistan oriental, qu'ils y restent en tant qu'armée d'occupation. C'est une armée d'occupation; comment peut-on les appeler des libérateurs ? Ils resteront et verront la roue tourner.

84. Enfin, je ne suis pas le rat qui déserte le navire en détresse. Je n'ai jamais été un lâche. On a tenté de m'assassiner, on m'a mis en prison. J'ai toujours su faire face aux crises. Aujourd'hui, je ne quitte pas le navire, mais je quitte le Conseil de sécurité. Ce serait, pour moi comme pour mon pays, une honte de rester ici un instant de plus qu'il ne faut. Ce n'est pas un boycottage. Imposez n'importe quelle décision, un traité pire encore que le Traité de Versailles, légalisez l'agression, légalisez l'occupation, légalisez tout ce qui s'est produit d'illégal jusqu'au 15 décembre 1971. Mais, moi, je ne m'y prêterai pas. Nous nous battrons, nous retournerons nous battre. Mon pays m'appelle. Pourquoi perdrais-je mon temps ici, au Conseil de sécurité ? Je n'aurai aucune part à la reddition ignominieuse d'une partie de mon pays. Vous pouvez garder votre Conseil de sécurité. Moi, je m'en vais.

85. Le PRESIDENT *(interprétation de l'anglais)* : J'invite le représentant de la Tunisie à prendre place à la table du Conseil, et je lui donne la parole.

86. M. DRISS (Tunisie) : C'est, certes, un moment pathétique ! A plusieurs reprises, depuis le 5 décembre, j'ai pris la parole soit devant le Conseil de sécurité, soit à l'Assemblée générale pour souligner, au nom de mon gouvernement, la gravité de la situation dans le sous-continent indo-pakistanais. J'ai lancé, comme d'autres représentants, des appels pressants pour que des décisions soient prises pour mettre fin aux hostilités, aux souffrances humaines, et pour entamer le processus de retrait des forces d'occupation de part et d'autre. La paix et le respect de l'intégrité territoriale des pays en cause constituent les conditions nécessaires pour le règlement des différends et des situations regrettables nés de la complexité des problèmes et des erreurs des hommes.

87. Nous avons le plus grand respect pour les dirigeants de l'Inde. Nous sommes reconnaissants au Pakistan et à l'Inde pour l'appui qu'ils nous ont donné pendant les heures difficiles de notre combat pour l'indépendance. Notre grand souhait, c'est de les voir, pays frères et amis, régler leurs différends et arriver au *modus vivendi* nécessaire pour ces deux pays.

88. Nous regrettons de voir les uns et les autres commettre des erreurs lourdes de conséquences, et surtout celle de vouloir imposer par la force la solution d'un problème, somme toute, interne. Est-ce que l'Inde accepterait de voir une armée d'un pays quelconque occuper l'Etat de Kerala ou d'Assam si, pour des raisons politiques et de sécurité, le Gouvernement central de l'Inde décidait de remplacer un gouvernement élu par un gouvernement nommé ? Cela est-il déjà arrivé ? Mon gouvernement, en tout cas, s'oppose à toute intervention d'un tiers dans les affaires intérieures d'un Etat. C'est contraire à la Charte.

89. Je voudrais lire, ici, le communiqué qui a été publié il y a quelques jours par le Gouvernement tunisien, après la réunion du Conseil des ministres :

> "Le Conseil des ministres tunisien a décidé d'appuyer le Pakistan dans la légitime défense de son territoire et de sa souveraineté. Le Conseil déplore toute ingérence étrangère dans les affaires intérieures du Pakistan. Le Conseil espère qu'un règlement du conflit sera trouvé dans les meilleurs délais, conformément à la justice et aux idéaux de la communauté internationale."

90. Je voudrais, à cette occasion, citer une déclaration que vient de faire le Ministre des affaires étrangères tunisien, qui renouvelle l'appui de mon pays au Pakistan et regrette que les responsables pakistanais n'aient pas traité de façon adéquate le problème du Pakistan oriental, ce qui a engendré, malheureusement, une tendance sécessionniste. Dans cette même déclaration, le ministre tunisien fait appel à nos amis les Soviétiques, les Chinois, les Américains, les Français, les Anglais – les membres permanents du Conseil de sécurité – pour qu'ils prennent leurs responsabilités.

91. L'attitude tunisienne est conforme à la Charte, ainsi qu'à la résolution adoptée par l'Assemblée générale le 7 décembre *[2793 (XXVI)]*. En effet, si nous appuyons le Pakistan dans la défense légitime de son territoire et de sa souveraineté, nous n'ignorons pas qu'il existe une situation regrettable qui a occasionné pour l'Inde, un pays ami avec lequel nous avons toujours entretenu les meilleures relations, de grandes préoccupations par l'afflux de millions de réfugiés venant du Pakistan oriental, mais qui n'aurait jamais dû motiver une action militaire, contraire à l'esprit et à la lettre de la Charte. Avant de recourir à la force militaire, et même si on a la conviction d'avoir raison, ne doit-on pas faire appel au mécanisme de l'ONU pour régler les différends ?

92. Malheureusement, on oublie. On oublie maintenant le sort des réfugiés, la misère humaine, les souffrances et les chagrins, les deuils et la désolation. La guerre multiplie les deuils, les destructions. Que de victimes et que d'horreurs au nom de la libération imposée par la force armée ! Qui donc voudrait reconnaître un gouvernement qui se constitue sous le bombardement des forces d'occupation et qui ne peut se maintenir que par les tanks de l'occupant ? Peut-on parler de démocratie quand le droit même à la vie, à la paix, est contesté ?

93. Ma délégation a proposé, tout au début de notre débat, le dimanche 5 décembre *[1607ème séance]*, conformément à l'Article 40 de la Charte, que le Conseil prenne des décisions transitoires, c'est-à-dire qu'il ordonne un cessez-le-feu, et continue ses discussions pour prendre des décisions sur le fond du problème. Quand il y a conflit, quand il y a lutte, quand il y a guerre, le premier devoir de la communauté internationale est d'ordonner un cessez-le-feu.

94. Cette proposition a fait l'objet, par la suite, d'un projet de résolution de plusieurs puissances *[S/10425]*, qui a été ultérieurement retiré. Parce qu'on n'a pas décidé le premier jour, la situation a empiré. Je ne cherche sûrement pas à délimiter les responsabilités. L'Assemblée générale a

adopté par une majorité de 104 voix un projet de résolution dont l'exécution complète ou partielle aurait pu permettre la cessation des hostilités et le commencement du processus d'évacuation et de règlement pacifique du problème pendant. Je me demande si cette même proposition adoptée par l'Assemblée générale a été jusqu'à présent communiquée au Conseil de sécurité ou pas.

95. Et maintenant, qu'est-ce qu'on attend ? Que tout le Pakistan oriental soit occupé, que le Bangla Desh soit proclamé nouvel Etat indépendant ? Que la Charte soit complètement violée ? Qu'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies soit démembré ? Je doute, je doute fort, que les dirigeants de l'Inde visent réellement cet objectif. Je doute fort que la communauté internationale veuille s'associer à une telle entreprise. Je doute que les Membres de l'Organisation des Nations Unies, grands et petits, veuillent créer des précédents aux conséquences graves. On discuterait indéfiniment sur ce problème. Vouloir forcer l'ONU à prendre une décision là-dessus est la forcer à se condamner elle-même. Cela est impossible. Le problème serait-il résolu sur le terrain qu'il resterait, et pour de longues années, pendant dans notre organisation, qui doit, quelles que soient les tentatives, refuser le suicide. Mais, au fond, est-ce là notre problème, le problème le plus urgent à examiner ? Ne s'agit-il pas d'examiner la détérioration, l'aggravation de la situation entre l'Inde et le Pakistan ? Ne s'agit-il pas de prendre les mesures nécessaires pour l'application de la résolution que l'Assemblée générale a, dans un sursaut de fidélité aux principes de la Charte, adoptée avec une très forte majorité ?

96. Au nom d'un petit pays inquiet des lourdes conséquences que peut avoir l'aggravation de la situation au sous-continent indo-pakistanais sur la paix du monde, je viens plaider encore une fois une cause perdue, mais une cause juste : la cause de la paix, la cause de la Charte, la cause de l'Organisation des Nations Unies. Je réitère mon appel à tous pour que la voix de la raison soit entendue. J'ai dit dans ma déclaration, le 5 décembre, que l'Inde et le Pakistan sont des pays frères que nous devons aider à résoudre leurs difficultés. Ce n'est que dans la paix et le respect mutuel qu'ils trouveront la voie du dialogue et de la compréhension. Puisse la voix de la raison être entendue ! Ce n'est là qu'un voeu. La réalité est bien triste. Depuis 10 jours, les réunions succèdent aux réunions. Les vetos – déclarés ou occultes – des grandes puissances bloquent le système. Les membres non permanents du Conseil sont impuissants. Les Membres de l'Organisation, spectateurs ou figurants irrités, attendent l'impossible alors que l'irréparable s'accomplit sur le terrain. Le Pakistan résiste. L'Inde s'embourbe dans une aventure qui s'ajoutera à ses grandes préoccupations. La population du Pakistan oriental, quelle qu'elle soit, quelles que soient ses tendances, est victime d'une lutte fratricide implacable, et le Pakistan oriental, partie d'un Etat Membre de l'ONU, risque de devenir un îlot impuissant. Pour combien de temps pourra-t-il s'assurer la stabilité ? Comment pourra-t-il résoudre ses problèmes ? Coupera-t-il les liens qui l'ont uni au Pakistan occidental depuis la création de cet Etat aux deux ailes, basé sur un idéal commun, et comment serait-il possible à ses chefs de refuser une main qui ne manquera pas de leur être tendue par un régime civil qui s'établirait au Pakistan occidental ?

97. Nous comprenons certes que la population du Pakistan oriental cherche à s'assurer un régime qui lui garantisse la liberté et la prospérité et que s'il est décidé à exercer ses droits démocratiques aucune force ne peut l'en empêcher. Mais encore faudrait-il qu'il exerce ces droits dans le cadre du Pakistan qui peut, s'il le juge nécessaire un jour, accepter les formules les plus variées d'organisation étatique. Avant que le problème ne soit tranché entre Pakistanais eux-mêmes, il est inacceptable qu'une ingérence étrangère, quelle qu'elle soit, puisse nous amener, à l'ONU, à reconnaître des situations de fait. La Tunisie, quant à elle, croit aux idéaux de la Charte, aux droits de l'homme, au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et ne manquera pas d'étudier les situations selon ces critères, avec l'espoir que le Pakistan saura se ressaisir pour régler ces problèmes et que l'Inde, par une compréhension profonde des intérêts des deux parties, lui facilitera la tâche en dépassant les erreurs qui ont été commises. Mais, plus que jamais, notre devoir primordial, le devoir du Conseil de sécurité, le devoir de l'Organisation des Nations Unies, est de mettre fin aux hostilités et à l'occupation et d'établir le climat de paix nécessaire pour le règlement des problèmes compliqués qui se posent dans cette région.

La séance est levée le mercredi 15 décembre, à 13 h 20.

كيفية الحصول على منشورات الامم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الامم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع انحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الامم المتحدة ،قسم البيع في نيويورك او في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

Litho in United Nations, New York Price: $U.S. 1.00 (or equivalent in other currencies) 82246—July 1974—750